

A2019C06398

Commune des DEUX ALPES

Avis d'enquête publique d'une étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes

Par Arrêté n° 2019-049 du 28 mars 2019 Le Maire des Deux Alpes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de l'étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes.

1) Objet, date et durée de l'enquête publique : Il sera procédé à une enquête publique sur l'étude d'impact des télésièges du Thuit et des Crêtes pour une durée d'au moins 30 jours à compter du 15 avril 2019 à 9h jusqu'au 15 mai 2019 à 17h.

2) Nom et qualité du commissaire enquêteur : Monsieur Yves De Bon domicilié à 38750 ALPE D'HUEZ, Retraité de la Fonction Publique, Ingénieur des TPE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

3) Lieux, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier : Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie de Les Deux Alpes aux heures d'ouverture habituelles et le contacter pour des renseignements à l'adresse mail suivante : « enquetepublique@mairie2alpes.fr »

4) Permanence du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Les Deux Alpes : 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes. Le 15 avril 2019 de 14h à 17h. Le 29 avril 2019 de 9h à 12h. Le 6 mai 2019 de 9h à 12h. Le 15 mai 2019 de 14h à 17h.

5) Consultation du rapport du commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

- seront tenus à la disposition du public en mairie des Deux Alpes, et à la préfecture de l'Isère aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

- seront publiés pendant un an sur le site internet de la mairie de Les Deux Alpes.

6) Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales. Le dossier comprend : La note introductive ; L'étude d'impact ; La mention des textes régissant l'enquête ; Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique) ; La consultation des observations et propositions transmises par voie électronique Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;

7) Identité de la personne responsable du plan : La personne responsable du projet est la société Deux Alpes Loisir représentée par son directeur et dont le siège administratif est situé à la résidence le MEIJOTEL 38860 Les Deux Alpes. La personne responsable de l'enquête publique est la commune de Les Deux Alpes représenté par le Maire des Deux Alpes, Stéphane Sauvebois dont le siège administratif est situé à 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes.

8) Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique : Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de l'Isère :

- 1) Le Dauphiné Libéré
- 2) Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur des mairies, chef-lieu et annexes. Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune.

9) Communication du dossier : Dès l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, à ses frais et sur demande adressée au maire. Le dossier est également consultable directement sur les sites internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie2alpes.fr>

A2019C06379

Commune de TULLINS

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Avis d'enquête publique (Rappel)

Par arrêté n°2019-2.1-053 en date du 04 mars 2019, la Maire de Tullins a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet arrêté du Plan local d'Urbanisme de la commune du lundi 25 mars 2019 (ouverture de l'enquête à 8h30) au vendredi 26 avril 2019 (clôture de l'enquête à 16h30) inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Guy POTELLE, Conservateur des hypothèques retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobile, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Tullins pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, soit les : lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, mercredi de 8h30 à 12h00, jeudi de 8h30 à 12h30, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique « papier » mis à sa disposition en mairie et qui sera également disponible sur le site internet de la commune :

www.ville-tullins.fr.

Pendant la durée de l'enquête, il sera mis gratuitement à la disposition du public en mairie un poste informatique où le dossier d'enquête pourra également être consulté. Les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie
- adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête publique révision PLU - Mairie Clos des Chartreux - CS 20058 - 38347 Tullins cedex
- déposées par courrier électronique à l'adresse :

revisionplu@ville-tullins.fr.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de la ville.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- mardi 2 avril 2019 de 14 heures à 16 heures 30,
- lundi 15 avril 2019 de 9 heures à 11 heures 30,
- vendredi 26 avril 2019 de 14 heures à 16 heures 30.

Monsieur Jean-Pierre RENEVIER, troisième adjoint chargé de l'urbanisme, est responsable du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de l'enquête publique pour transmettre au Maire le dossier accompagné de son rapport, son avis et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la ville (www.ville-tullins.fr).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant un an à compter de la date de la remise du rapport d'enquête.

Au terme de l'enquête publique le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tullins pourra être approuvé par le conseil municipal, autorité compétente dans ce domaine.